

Une piste plus longue pour l'aérodrome de Maré

Les habitants de Maré connaissent quelques « perturbations aériennes » depuis quelques semaines en raison de travaux sur la piste d'atterrissage de l'aérodrome de Maré. Rencontre avec la Direction de l'Équipement et de l'Aménagement de la Province des Iles Loyauté pour mieux comprendre.

C'est pour répondre à la demande d'Air Calédonie que la DEA, Direction de l'Équipement de l'Aménagement, a lancé un appel d'offres pour trouver l'entreprise qui allait se charger du prolongement de la piste d'atterrissage de l'aérodrome de Maré. « C'est à la fois une nécessité réglementaire et pratique. Pour respecter la réglementation, on doit passer de 1000m à 1250m. En outre, une piste plus longue va permettre d'optimiser l'usage des avions qui pourront accepter plus de passagers et de fret » précise Jean-Jacques Haeweng, directeur de la DEA de la Province des Iles Loyauté.

Les travaux, confiés à l'entreprise Jean Lefèvre Pacifique, ont démarré en janvier 2016 et devraient se terminer en juillet 2016. La piste ainsi rallongée de 400m, dont 250m de piste revêtue de BBA* et 150m de dégagement, devrait être opérationnelle en août 2016 pour accueillir la flotte d'Air Calédonie. « Le budget total est d'un peu plus de 142 millions de francs CFP avec une participation de l'Etat, à hauteur de 80% dans le cadre du Contrat Développement, et de la Province des Iles Loyauté pour les 20% restants » précise le directeur.

Parallèlement, et pour la même échéance, la société SEPAC a en charge le décalage du balisage lumineux de la piste pour un montant de 35 millions de francs avec une participation de l'Etat de 80%. Une étude est également lancée pour assurer le suivi de la végétation qui représente autant d'obstacles potentiels.

Le prix du billet va-t-il augmenter pour couvrir ces dépenses ? « Normalement non. L'objectif est d'optimiser l'exploitation des aéronefs de la compagnie donc c'est favorable pour la population et Air Calédonie. La compagnie est déjà gagnante car il y aura plus de fret et de passagers. Mais attention, c'est le Conseil d'Administration d'Air Calédonie en accord avec la Nouvelle-Calédonie qui fixe les prix et pas la Province » conclura le Directeur de la DEA.

***BBA ?** « Ça signifie Béton Bitumeux Aéronautique. C'est un enrobé « classique » mais dont l'épaisseur et le compactage sont conformes à la réglementation aéronautique. Il répond à des critères d'imperméabilité, de compactibilité et de résistance au vieillissement » nous explique Jean-Jacques Haeweng visiblement passionné par son sujet.